

Favoriser l'accès aux moyens de contraception pour les jeunes en Suisse

Motion

Texte

Il est demandé au Conseil fédéral de procéder aux modifications législatives nécessaires afin de permettre le remboursement intégral, pour les jeunes de notre pays jusqu'à 25 ans, de tous les moyens de contraception, ainsi que des consultations et examens gynécologiques.

Développement

La Suisse est à la traîne en termes d'accès à la contraception. L'Atlas européen de la contraception de février 2019 ne fait que le confirmer : notre pays se situe tout juste en milieu de classement, et en net retard par rapport à nos voisins allemands, français ou encore autrichiens.

Le Conseil fédéral est conscient de ce problème, sans pour autant proposer de mesures pour améliorer la situation. En effet, dans sa réponse au postulat Feri 18.4228, il estime que la mise en œuvre de l'accès aux soins de santé reproductive serait du ressort des cantons, et qu'il n'appartient donc pas à la Confédération de légiférer. Le Gouvernement oublie cependant que les modifications permettant de prendre en charge les coûts des moyens de contraception appartiennent au droit fédéral, dès lors qu'il s'agirait de modifier notamment la LAMAL.

Les coûts de la santé reproductive peuvent varier fortement, vu le grand nombre de moyens de contraception existants. Mais ils représentent toujours une charge importante pour les jeunes de notre pays. Par exemple, l'utilisation de la pilule contraceptive est estimée à CHF 300.- par an, alors que la pose d'un stérilet peut coûter CHF 400.- sans la pose¹ ni la consultation gynécologique préalable².

On constate actuellement une baisse des ventes des moyens de contraception en Suisse (-20% pour la pilule et -5% pour les autres moyens depuis 2010)³, ce qui pose notamment un problème de santé publique.

Cette situation s'explique principalement en raison du coût des moyens de contraception et des consultations gynécologiques. Le manque d'information sur les différents types de moyens de contraception existants permet également d'expliquer ce phénomène.

Bien que la mise en œuvre des campagnes d'information puisse être du ressort des cantons, il appartient à la Confédération d'effectuer les modifications légales nécessaires afin de permettre le remboursement intégral, pour les jeunes de notre pays jusqu'à 25 ans, de tous les moyens de contraception, ainsi que des consultations et examens gynécologiques.

¹ <https://www.hug-ge.ch/sterilet> ; <https://www.planetesante.ch/Magazine/Gynecologie/Autres-methodes-contraceptives/Contraception-il-n-y-a-pas-que-la-pilule-dans-la-vie> ; <http://new.femina.ch/societe/sante/jeunes-protégez>

² <https://www.hug-ge.ch/sterilet>

³ <https://www.rts.ch/info/sciences-tech/8951167-les-ventes-de-pilules-contraceptives-ont-diminué-de-20-depuis-2010.html>